

DEPARTEMENT  
DE LA DROME

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NYONS**

**Séance du 27 JUILLET 2022**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
PROCURATIONS : 8		

<b>Date de la convocation</b>
21 juillet 2022

<b>Date d'affichage</b>
21 juillet 2022

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**  
et le **VINGT SEPT JUILLET**

à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Pierre COMBES, Maire de NYONS**

**Présents** : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - Mme LOUPIAS, Adjointes,  
M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BRUN-CASTELLY - M. MOUTARD - M. CARRERE - M. RINCK  
M. TEULADE - Mme BOTTINI - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

**Absents avec procuration** : M. ROUSSELLE - Mme BERGER-SABATIER - Mme BERTHE - M. CATHENOZ -  
Mme AUDIBERT - Mme BOUNIN - M. ALLÉE - Mme TEISSEYRE

**Absente** : Mme MACIPÉ

**Secrétaire de séance** : M. CARRERE

2022 - 07 - 63

MARCHES PUBLICS

**Approbation de l'avenant N° 1 au Marché de travaux  
pour l'installation de bornes escamotables**

**RAPPORTEUR : M. Roger VIARSAC**

**OBJET DU MARCHÉ INITIAL**

Par délibération du 9 février 2022, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la signature du marché de travaux pour le contrôle d'accès par la fourniture, la livraison et l'installation de bornes escamotables automatiques et semi-automatiques sur la Commune.

Le titulaire du marché est le Groupement d'Entreprises constitué de l'Entreprise Bornes Escamotables Système, entreprise mandataire du groupement représentée par M. Jean-Bernard LAFOND et de l'Entreprise INEO.

Le marché comprend :

- et
- ⇒ une tranche ferme : Entrée et sortie des rues de la Résistance et des Déportés
  - ⇒ une tranche optionnelle : Place Jules Laurent et Pont Roman
  - Le montant de la tranche ferme s'élève à : ..... 107 553,94 € HT
  - Le montant de la tranche optionnelle est de : ..... 58 066,22 € HT
  - Le montant total du marché initial est de : ..... 165 620,16 € HT

.../...

**OBJET ET MONTANT DE L'AVENANT N° 1**

La présence d'un réseau de téléphonie, à l'entrée de la rue des Déportés, ainsi que de roche et de réseaux sensibles en sortie de la rue des Déportés a rendu nécessaire la modification du projet initial. Trois bornes semi-automatiques initialement prévues ont été remplacées par une borne fixe, une borne amovible et une borne automatique.

Des travaux supplémentaires ont été aussi rendus nécessaires pour dégager manuellement les réseaux sensibles de la sortie de la rue des Déportés.

**Montant du présent avenant :**

- Taux de la TVA : ..... 20 %
- Montant HT : ..... **2 495,95 € HT**
- Montant TTC : ..... 2 995,14 € TTC
- % d'écart introduit par l'avenant : ..... 1,51 %

**Nouveau montant du marché public :**

- Taux de la TVA : ..... 20 %
- Montant HT : ..... **168 116,11 € HT**
- Montant TTC : ..... 201 739,33 € TTC

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 juillet 2022 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet d'avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'Avenant N° 1 au marché d'installation de bornes escamotables,
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer et le faire exécuter.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,  
 Maire de NYONS

